Image not found or type unknown

Vendre mon eurl ou un pas de porte

Par **petitlu22**, le **06/02/2010** à **16:15**

Bonjour,
J'ai eu la semaine dernière la visite d'une agence immobilière recherchant pour soit disant 2 clients un emplacement commercial similaire au mien . Que dois je vendre pour être le moins pénalisée par les impots(fonds de commerce ou pas de porte ou droit au bail en sachant que l'activé va changer) . J'ai crée mon activité en Mai 05 en achetant un immeuble (pas de pas de porte ni de fonds de commerce) Les murs sont en mon nom propre et l'activité commerciale en EURL avec un capital de 5000 € . Merci de votre réponse .

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés